

Coumaphos Technical Insecticide Dust
Technical Label (French)

Coumaphos Technique Poudre Insecticide

FINS DE FABRICATION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Coumaphos 97,0 %

N° D'ENREGISTREMENT : 26474 LOI SUR LES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER POISON

CONTENU NET : 100 KG

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, APPELEZ:

Elanco Canada Limited
1919 Minnesota Court, Suite 401
Mississauga, Ontario L5N 0C9
1-800-265-5475

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Usage strictement réservé aux fins de fabrication d'un produit antiparasitaire homologué selon la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU DES PERSONNES NON AUTORISÉES. Toxique en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Ne pas respirer la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les muqueuses et les vêtements. Manipuler avec des gants de caoutchouc. Après l'emploi, se laver à fond avec de l'eau chaude et du savon. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre. Ne pas contaminer les plans d'eau en éliminant les déchets.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le coumaphos est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et oculaire. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition dangereuse, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce. Dans les cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert une voie aérienne et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

ÉLIMINATION

Les préparateurs canadiens de ces produits doivent éliminer les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec

2022-0231
2022-01-31

l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce d'Elanco ou de ses sociétés affiliées.
©2022 Elanco ou ses sociétés affiliées.

<Elanco Logo>